



Mise en place d'une politique de gestion des données de la recherche au LADYSS

Bénédicte MacGregor

Chargée des données scientifiques du Ladyss
LADYSS - UMR7533 - CNRS





Contexte : le LADYSS

Laboratoire multi-tutelles, et multi sites

Disciplines : Géographie, Economie, Géographie de la santé, Sociologie, Anthropologie

Thèmes de recherche :

*Transformations sociales et environnementales

*Inégalités géographiques et sociales

22 projets de recherche financés en cours

Des objets de recherche qui touchent aux pratiques, aux opinions, aux valeurs et à la santé des personnes.

Ce sont des données à caractère personnel et des données sensibles.



Les données de la recherche

Définition de l'OCDE de 2007.

Des enregistrements factuels (chiffres, textes, images, sons) qui sont utilisés comme sources principales pour la recherche scientifique et sont reconnus par la communauté scientifique comme nécessaire pour valider des résultats de recherche.

Au LADYSS

Des enquêtes quantitatives par questionnaires (par téléphone, en face à face, en ligne)

- Des entretiens qualitatifs (audio ou vidéo)
- Des données géographiques (collectées par GPS, objets connectés)
- Des données de réseaux (sites Web, forums, données relationnelles)
- ...

Associer la gestion des données scientifiques aux activités de recherche





Cadre général: RGPD

Qu'est-ce que des données à caractère personnel

Ce sont les informations relatives aux personnes physiques qui permettent de les identifier directement ou indirectement. Par exemple : le nom d'une personne, l'adresse IP de son ordinateur, sa voix.

Par exemple: une combinaison d'informations qui permettront de reconnaître cette personne comme genre, profession et commune. ([définition de la CNIL](#))

Qu'est-ce que des données sensibles

C'est une catégorie de données personnelles. Ce sont des informations qui révèlent

- Les opinions politiques
- L'origine raciale et ethnique
- Les convictions religieuses
- L'appartenance syndicale
- Les données génétiques
- Les données biométriques
- Les données de santé
- L'orientation sexuelle ou la vie sexuelle des personnes ([définition de la CNIL](#))



Cadre général: RGPD

La commission européenne a souhaité mieux encadrer et protéger le traitement et la circulation des données personnelles et des données sensibles avec le RGPD (règlement européen sur la protection des données) face à l'utilisation abusive des données par les plateformes.

Ce règlement s'applique à tous les pays européens depuis le 25 mai 2018.

Ce droit protège les personnes physiques qui sont propriétaires de leurs données personnelles. Il protège les personnes vulnérables (mineurs, personnes âgées, demandeurs d'asile ou personnes souffrant d'un handicap...).

Ce règlement s'applique à la recherche scientifique. Il s'applique à l'ensemble du cycle de données de la collecte jusqu'à l'archivage.



RGPD : Comment ce règlement s'applique à un contexte de recherche ?

Droits existants et nouveaux droits

Les droits existants sont maintenus et de nouveaux droits sont créés

- Droits d'accès, de rectification, d'opposition, de suppression

Nouveaux droits

- Droit à la portabilité des données ([définition CNIL](#))
- Droit à l'effacement des données ([démarches auprès de la CNIL](#))
- Droit à la limitation des traitements
- En cas de demande d'accès : délai d' 1 mois après la réception de la demande

Responsabilisation des acteurs

Responsables de traitement, co-responsables de traitement et sous traitants (s'il y a lieu) doivent apporter à tout moment la preuve de la conformité au RGPD.



Les différents acteurs et leurs rôles

Qui est le responsable de traitement ?

Au CNRS, pour les UMR, **le directeur d'unité** est responsable de traitement. Il doit s'assurer du respect du RGPD.

Qui est le Délégué à la Protection des Données ?

Le Délégué à la Protection des données informe, conseille les responsables de traitement. Il contrôle le respect de la réglementation.

Quel est le rôle du chercheur ?

Le chercheur réalise les démarches pour s'assurer que le projet/traitement est conforme à la réglementation.

Quel est le rôle du doctorant ?

Le doctorant réalise les démarches pour la conformité à la réglementation en lien avec son directeur de thèse.

CAS PRATIQUE : un doctorant en géographie part sur le terrain

Que nous dit la DPO ?

Impossible de collecter des données à caractère personnel sans

- L'inscription au registre de traitement du laboratoire du projet de thèse
- Un formulaire de consentement
- Une mention d'information

Ce que nous avons fait avec le doctorant

- Une version du formulaire de consentement et de la mention d'information
- Collecter les documents justificatifs (projet de thèse)
- Demander l'inscription au registre
- Création d'un compte Shardocs (HumaNum) pour partager ses données avec sa directrice de thèse et des documents pour l'inscription au registre avec la chargée des données du laboratoire.

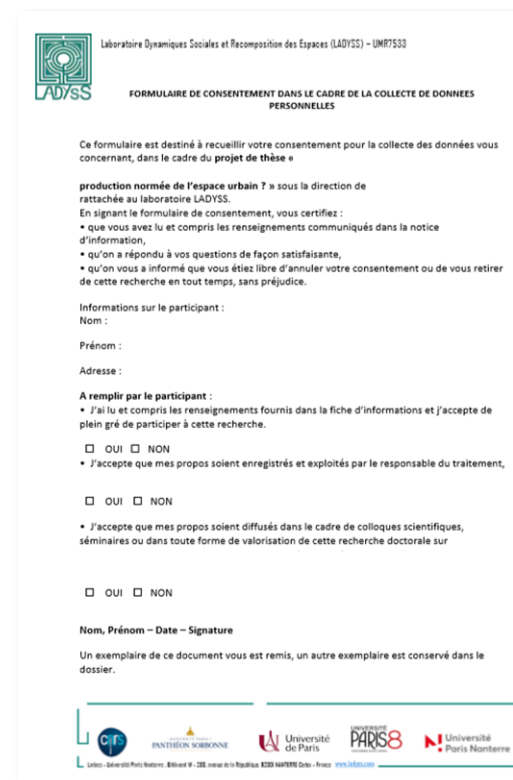
CAS PRATIQUE : les documents à fournir au DPO pour l'inscription au registre

<p>passer la souris sur les cellules pour + d'infos</p>	
Nom du traitement	
Service chargé de la mise en œuvre du traitement	
Personnes concernées par le traitement (salariés, usagers, visiteurs, etc.)	
Nombre de personnes concernées par le traitement	
Date de création du traitement	
Finalité du traitement effectué	
Technologies particulières utilisées (vidéosurveillance, RFID, géolocalisation, ...)	

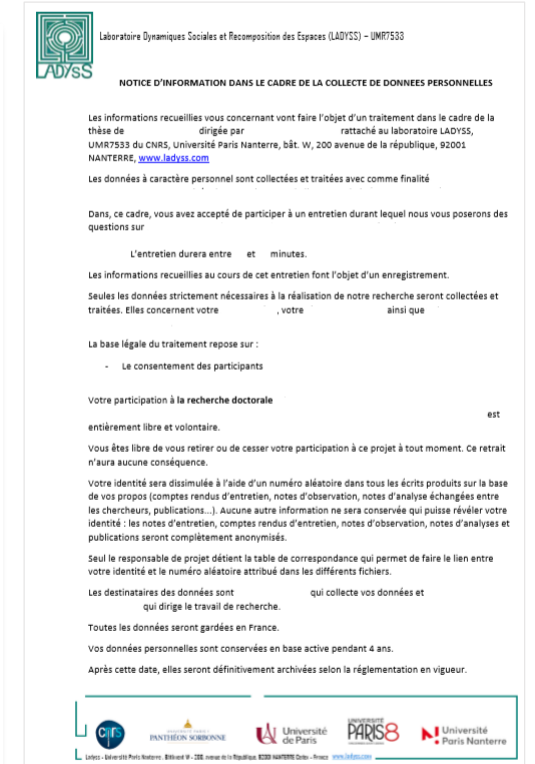
Etat du traitement



PROJET DE THESE



Formulaire de consentement



Notice d'information dans le cadre de la collecte de données personnelles

Notre démarche au sein du Ladyss

1. Désigner

- Une personne au sein du laboratoire qui a pour mission de s'assurer de la mise en conformité du RGPD.
- Un GT RGPD constitué de membres du laboratoire de différentes disciplines et des 4 sites ainsi que de la direction.
- Une Délégué à la Protection des données. -> Gaelle Bujan (CNRS)

2. Cartographier


- Constitution du registre de traitement du laboratoire
- Elaboration d'un questionnaire pour compléter le registre et gérer l'ensemble des données du projet que les données soient personnelles/sensibles ou non.
- Enquête sur les données au sein du laboratoire
 - Identifier les traitements de données
 - La typologie de données...
 - Les acteurs
 - Les flux de données

Règlement européen

sur la protection des données personnelles

se préparer en 6 étapes

*En mai 2018, le règlement européen sera applicable.
De nombreuses formalités auprès de la CNIL vont disparaître.
En contrepartie, la responsabilité des organismes sera renforcée.
Ils devront en effet assurer une protection optimale des données
à chaque instant et être en mesure de la démontrer
en documentant leur conformité.*

-  **Désigner**
un pilote
-  **Cartographier**
vos traitements de données personnelles
-  **Prioriser**
les actions
-  **Gérer**
les risques
-  **Organiser**
les processus internes
-  **Documenter**
la conformité

CNIL.
COMMISSION NATIONALE
INFORMATIQUE & LIBERTÉS

[Document en ligne](#)



Notre démarche au sein du Ladyss

3. Prioriser les actions

- Sur les programmes financés (ANR, ERC, etc.) [22 projets]
- Sur les de thèses en cours [62 doctorants inscrits en thèse]

4. Gérer les risques

5. Organiser les processus internes

- Charte qui présente les actions à mener avant, pendant, après la collecte des données personnelles [EN COURS]
- Boîte à outils sur l'intranet du laboratoire [EN COURS]
- Mise en place d'outils de partage et de stockage sécurisés (Huma-Num)

6. Documenter la conformité



Merci !



Pour en savoir plus sur les données de la recherche

CNRS, *Feuille de route du CNRS pour la science ouverte*, [s.l.] : [s.n.], 18 novembre 2019, p. 9. URL : http://www.cnrs.fr/sites/default/files/press_info/2019-11/Plaqueette_ScienceOuverte.pdf. Consulté le 20 janvier 2020.

Sites web

CNRS et GIS RÉSEAU URFIST, « DoRANum – Données de la recherche : Apprentissage Numérique », [s.d.]. URL : <https://doranum.fr/>. Consulté le 20 janvier 2020.

CIRAD, « Gérer des données - Coopérer en information scientifique et technique », [s.d.]. URL : <https://coop-ist.cirad.fr/gerer-des-donnees/>. Consulté le 20 janvier 2020.



Pour en savoir plus sur le RGPD

Guides

ANDRÉ-POYAUD Isabelle, ASTOR Sandrine, BAUDE Olivier, BOUDJAABA Fabrice, BUJAN Gaëlle, COLLIGON Béatrice, DUBOIS Frédéric, KESSOUS Emmanuel, MAUREL Lionel et ROGER Muriel, *Les sciences humaines et sociales et la protection des données à caractère personnel dans le contexte de la science ouverte. Guide pour la recherche*, [s.l.] : INSHS-CNRS, juin 2019, 38 p. URL : https://inshs.cnrs.fr/sites/institut_inshs/files/pdf/guide-rgpd_2.pdf.

DELPLANQUE Catherine, LAMRINI Nawale, LECLÈRE Fabrice et MAUREL Lionel, *Règlement Général pour la Protection des Données (RGPD): fiches pratiques à destination des chercheurs*, Université Paris Lumières, Université Paris Nanterre, Université Paris 8, 2019. URL : <https://recherche.parisnanterre.fr/guide-rgpd-2019-894839.kjsp>.

Sites web

Intranet CNRS: https://intranet.cnrs.fr/protection_donnees/donnees/Pages/default.aspx

CNIL: <https://www.cnil.fr/fr>

UMR PACTE: <https://www.pacte-grenoble.fr/page/methodologie>

Lois

Règlement européen sur la protection des données: <https://www.cnil.fr/fr/reglement-europeen-protection-donnees>